

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Délibération n° DELI2020_032

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 38
Procurations : 1
Absents : 0

Le vendredi 3 juillet 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 29 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Edwige ARNAUD, Etienne-Paul PETIT, Nathalie LENQUETTE, Damien GOT, Florence MAIRE, Franck ASTIER, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Raphaëlle DESGRAND, Alexandre CORTOT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Yoann FOVELLE-BUISSON, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

Procurations :

Rachida KHIATI à Magda COLLOREDO BERTRAND

Secrétaire de séance : Kristofer BANC

Objet : Election du Maire

Rapporteur : Jean-François BOSSANNE

Séance du 3 juillet 2020

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2020_032

Commission : Administration générale et finances

Objet : Election du Maire

Rapporteur : Jean-François BOSSANNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-10, L2121-15 et L2122-1 à L2122-17 ;

Considérant que suite à l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder à l'élection du Maire ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant la seule candidature de madame Marie-Hélène THORAVAL ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à l'élection du Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

A DEDUIRE

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 8

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

A obtenu Mme Marie-Hélène THORAVAL : 30 voix

Mme Marie-Hélène THORAVAL, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamée maire et immédiatement installée.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 30 voix pour

- 9 abstentions

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Délibération n° DELI2020_033

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 38
Procurations : 1
Absents : 0

Le vendredi 3 juillet 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 29 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Edwige ARNAUD, Etienne-Paul PETIT, Nathalie LENQUETTE, Damien GOT, Florence MAIRE, Franck ASTIER, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Raphaëlle DESGRAND, Alexandre CORTOT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Yoann FOVELLE-BUISSON, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

Procurations :

Rachida KHIATI à Magda COLLOREDO BERTRAND

Secrétaire de séance : Kristofer BANC

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Séance du 3 juillet 2020

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2020_033

Commission : Administration générale et finances

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2 ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre d'adjoints ;

Considérant toutefois que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif du Conseil municipal ;

Considérant la proposition de porter à 11 le nombre d'adjoints ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de porter le nombre d'adjoints à 11.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 39 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Délibération n° DELI2020_034

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 38
Procurations : 1
Absents : 0

Le vendredi 3 juillet 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 29 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Edwige ARNAUD, Etienne-Paul PETIT, Nathalie LENQUETTE, Damien GOT, Florence MAIRE, Franck ASTIER, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Raphaëlle DESGRAND, Alexandre CORTOT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Yoann FOVELLE-BUISSON, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

Procurations :

Rachida KHIATI à Magda COLLOREDO BERTRAND

Secrétaire de séance : Kristofer BANC

Objet : Election des adjoints

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Séance du 3 juillet 2020

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2020_034

Commission : Administration générale et finances

Objet : Election des adjoints

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-15, L2122-1 à L2122-17 ;

Considérant que suite à l'élection du Maire, il convient de procéder à l'élection des adjoints ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et à scrutin secret ;

Considérant que la liste des candidats aux fonctions d'adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant la seule liste qui s'est portée candidate :

1er Adjoint	Nathalie BROSSE
2e Adjoint	Philippe LABADENS
3e Adjoint	Edwige ARNAUD
4e Adjoint	Laurent JACQUOT
5e Adjoint	Nathalie LENQUETTE
6e Adjoint	Etienne-Paul PETIT
7e Adjoint	Florence MAIRE
8e Adjoint	Damien GOT
9e Adjoint	Amanda CLOUZEAU
10e Adjoint	Franck ASTIER
11e Adjoint	Raphaëlle DESGRAND

Il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à l'élection des adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci- après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

A DEDUIRE

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 8

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

La liste ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été élue et immédiatement installée.

Ont été élus :

1er Adjoint	Nathalie BROSSE
2e Adjoint	Philippe LABADENS
3e Adjoint	Edwige ARNAUD
4e Adjoint	Laurent JACQUOT
5e Adjoint	Nathalie LENQUETTE
6e Adjoint	Etienne-Paul PETIT
7e Adjoint	Florence MAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 026-212602817-20200703-DELI2020_034-DE

8e Adjoint Damien GOT
9e Adjoint Amanda CLOUZEAU
10e Adjoint Franck ASTIER
11e Adjoint Raphaëlle DESGRAND

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 31 voix pour
- 8 abstentions

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Délibération n° DELI2020_035

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 38
Procurations : 1
Absents : 0

Le vendredi 3 juillet 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 29 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Edwige ARNAUD, Etienne-Paul PETIT, Nathalie LENQUETTE, Damien GOT, Florence MAIRE, Franck ASTIER, Amanda CLOUZEAU, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Raphaëlle DESGRAND, Alexandre CORTOT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Yoann FOVELLE-BUISSON, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

Procurations :

Rachida KHIATI à Magda COLLOREDO BERTRAND

Secrétaire de séance : Kristofer BANC

Objet : Lecture de la Charte de l'élu local

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Séance du 3 juillet 2020

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2020_035

Commission : Administration générale et finances

Objet : Lecture de la Charte de l' élu local

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Conformément aux dispositions de l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire nouvellement élu donne lecture de la Charte de l' élu local ;

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la lecture de la Charte de l' élu local.

Le conseil prend acte de la délibération

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère

